

ASSURANCE ACCIDENT

Il est important de savoir que la polyvalente Saint-Joseph **ne contracte aucune assurance accident** pour ses élèves jeunes ou adultes.

Si les accidents sont imprévisibles vous pouvez cependant en limiter les conséquences grâce aux assurances. Les conséquences d'accidents (chutes, blessures, accidents, incendie, agressions, procès,...) peuvent être importantes et difficiles à supporter, notamment financièrement. Une assurance vous permettra de supporter ces dépenses et dans certains cas vous fournir une assistance dans vos démarches (juridiques notamment)

<https://www.desjardins.com/particuliers/assurances/assurance-vie-sante/assurance-accident-accirance-elite/index.jsp>

<http://ia.ca/assurance-accident>